

*Date de dépôt : 12 octobre 2011*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon : Equipement des bus et horaires TPG : quelle prise de considération de la situation des personnes âgées ou à mobilité réduite sur la ligne 3 ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*L'offre et la qualité des transports publics, en constante amélioration à Genève, devrait encore progresser d'ici 2014. Mise en circulation des trams TCOB et TCMC, augmentation des cadences aux heures de pointe sur certaines lignes de bus, acquisition de véhicules supplémentaires mieux adaptés aux personnes handicapées. Il convient de saluer toutes les mesures, en cours et à venir, visant à répondre aux besoins de la population.*

*Si les résultats de ces nouvelles dispositions sont maintenant visibles sur de nombreux tronçons, certaines dessertes, telles que celle du quartier des Pommiers, posent encore des problèmes aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux parents d'enfants en bas âge équipés de poussette.*

*Rappelons que ce quartier a subi une profonde mutation et que des logements récents accueillent des familles avec enfants, des personnes âgées ainsi que des personnes en situation de handicap. Des appartements, spécialement conçus pour ces dernières, ayant été construits dans de nouveaux immeubles.*

*Pour beaucoup d'habitants de ce quartier, le bus est l'unique moyen de se déplacer en ville. Par ailleurs, il est aussi utile de préciser que le Conseil d'Etat de l'époque avait obtenu des TPG que le terminus de la ligne 3 soit installé au Pommier et qu'un effort particulier soit fait en faveur des personnes handicapées.*

*La réalité est cependant différente. Alors que, selon les TPG, un bus sur deux circulant sur cette ligne est équipé d'un plancher abaissé, il apparaît que, souvent, seul un bus sur quatre propose cette prestation. Et quand bien même un service téléphonique des TPG renseigne quotidiennement les usagers sur l'horaire de ces bus spéciaux, il faut bien admettre que ce service ne permet pas de prendre des rendez-vous à l'avance et d'aviser, le cas échéant, son employeur de son arrivée tardive, faute de suffisamment de bus à planchers abaissés disponibles.*

*Dans ces circonstances, il n'est pas rare de voir une personne à mobilité réduite attendre jusqu'à quatre bus avant de pouvoir y accéder. Sachant aussi que les chauffeurs, tenus de respecter les horaires, ne peuvent guère accorder d'aide à une personne en chaise roulante, mes questions sont les suivantes :*

- Est-il possible d'envisager un service téléphonique de type sms, couplé à internet permettant de suivre «on line» les bus disponibles à plancher abaissé?*
- Est-il possible d'obtenir une information claire sur la stratégie à terme permettant de disposer pour la ligne 3 d'un 100% de bus à plancher abaissé?*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Avant d'apporter les réponses aux questions posées, le Conseil d'Etat désire au préalable fournir quelques informations générales sur la problématique des bus à plancher bas.

Globalement, la flotte actuelle des trolleybus des Transports publics genevois (TPG) comprend encore bon nombre de véhicules d'ancienne génération, qui ne sont pas équipés de plancher bas, donc pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. D'une façon générale, le renouvellement des véhicules TPG occasionne des charges financières supplémentaires importantes, qui doivent être assumées par l'Etat (frais d'amortissement et frais financiers) par le biais du contrat de prestations entre l'Etat et les TPG. Ces véhicules n'ont malheureusement pas pu être renouvelés lors des contrats de prestations TPG 2003-2006 et 2007-2010, faute de moyens financiers dévolus à cet effet.

La ligne 3 n'est effectivement équipée que partiellement de trolleybus à plancher bas, avec un seul véhicule sur trois, en moyenne, permettant une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour autant qu'il n'y ait pas de problèmes d'exploitation (pannes de véhicules, entretien). En revanche, durant les week-ends, cette ligne est également exploitée avec des véhicules à plancher bas.

Par ailleurs, la localisation des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite est actuellement indiquée sur les afficheurs disponibles aux arrêts. En effet, un logo spécifique mentionne quand le trolleybus à plancher bas va arriver à l'arrêt.

Il convient aussi de rappeler que les TPG proposent le service « Mobilité pour tous » sur tout le canton aux usagers des transports publics ayant des difficultés à se déplacer, c'est-à-dire les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées ou celles victimes d'un accident (réservation au 022 328 11 11).

Pour répondre à la question s'agissant de faire circuler des véhicules à plancher abaissés sur la ligne 3, cela sera possible dès 2013. En effet, dans le cadre du contrat de prestations TPG 2011-2014, le renouvellement des anciens trolleybus est prévu. Concrètement, c'est au début de l'année 2013 que les anciens trolleybus seront remplacés par de nouveaux véhicules à plancher bas, donc accessibles aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes se déplaçant avec des poussettes. La ligne 3 sera alors intégralement équipée de véhicules à plancher abaissé.

Concernant la question d'envisager un service téléphonique de type sms, couplé à Internet permettant de suivre en ligne les bus disponibles à plancher abaissé, un tel dispositif n'existe pas et nécessiterait une analyse de faisabilité. Mais compte tenu des précisions susmentionnées, c'est-à-dire que les anciens véhicules ne seront utilisés encore qu'une année et demi environ, le Conseil d'Etat n'entend pas lancer cette analyse pendant la durée du contrat de prestations TPG 2011-2014.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER